



Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

SLO 19

ID : 033-213300700-20211019-202154-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Audrey JOLLY, Renaud CHEIN.

**Etaient absent excusé :** Catherine SANCHEZ

**Secrétaire de séance :** M. LASSALLE Jacques

**Finances 2021/54 N°23**

**Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2022**

**Pour une forêt dont l'aménagement est en vigueur.**

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de bois de l'année 2022 présentée par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**DECIDE à l'unanimité**

- de valider la proposition du programme des coupes de l'année 2022 proposée par l'ONF et annexée à la présente délibération ;
- que les éclaircies des parcelles n°1.a, 2, 3a, 4a, 5, 7, 8b, 9a, 11a, 12a, 13a, 14 et 24a ; (numérotation ONF) seront vendues sur pied par l'ONF à l'unité de produit (stérés bord de route) ;
- que les coupes des parcelles n°16\_u seront repoussées à 2023 ;
- Décide que les bois participeront aux ventes groupées de l'ONF en vue d'alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier, et que l'exploitation sera réalisée par l'ONF dans le cadre de convention de vente et exploitation groupées.
- Le nettoyage des pins se fera par la commune
- La coupe et la vente des chênes seront gérées par la Commune

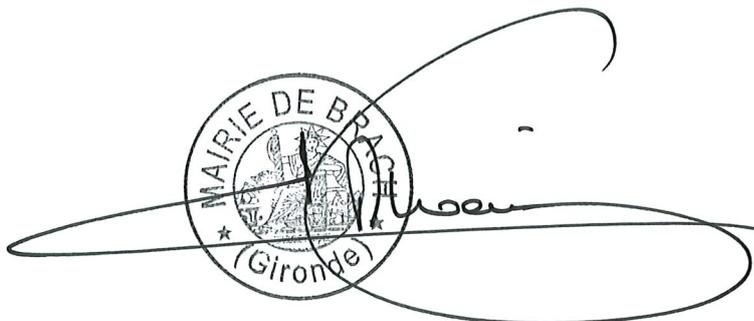
1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 27/10/2021  
Reçu en préfecture le 27/10/2021  
Affiché le   
ID : 033-213300700-20211019-202154-DE

Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX



---

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

---

Commune de BRACH

## PROPOSITION DU PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNEE "2022"

## I - Proposition d'assiette des coupes à inscrire en "2022"

## 1-1- Coupes reportées d'années antérieures et à inscrire en "2022"

essence	nature coupe	n°parcelle	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations*
F.P.M.XX	E2	1_a	162	6,01	VENTE UP
F.P.M.XX	E2	2	131	6,48	VENTE UP

\* préciser l'année de report de la coupe

293 12,49

## 1-2- Coupes prévues à l'état d'assiette "2022" de l'aménagement et à inscrire en "2022"

essence	nature coupe	n°parcelle	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations
CHE	AS	1_b	5	1,35	CVD particulier
CHE	AS	12_b	2	0,36	CVD particulier
CHE	AS	24_b	14	2,7	CVD particulier
CHE	AS	3_c	6	1,17	CVD particulier
CHE	AS	6_b	9	1,4	CVD particulier
CHE	AS	8_d	4	0,62	CVD particulier
F.P.M.XX	E2	11_a	83	3,5	VENTE UP
F.P.M.XX	E2	12_a	98	4,83	VENTE UP
F.P.M.XX	E2	14_u	120	5,47	VENTE UP
F.P.M.XX	E2	3_a	185	7,82	VENTE UP
F.P.M.XX	E2	5_u	68	3,44	VENTE UP
F.P.M.XX	E2	7_u	131	6,39	VENTE UP
F.P.M.XX	E2	8_b	17	0,83	VENTE UP
F.P.M.XX	E2	9_a	188	7,5	VENTE UP
F.P.M.XX	E2	4_a	250	8,34	VENTE UP
F.P.M.XX	E2	13_a	110	5,5	VENTE UP
			<b>1290</b>	<b>61,22</b>	

## 1-3- Coupes prévues à un état d'assiette postérieur à "2022" sur l'aménagement et à anticiper en "2022"

essence	nature coupe	n°parcelle	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations*
FP,MXX	E4	24a	102	3,21	VENTE UP

\*année de prévision sur l'aménagement

102

3,21

## 1-4- Coupes non prévues sur l'aménagement et à inscrire en "2022"

essence	n°parcelle	observations*
---------	------------	---------------

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 27/10/2021  
 Reçu en préfecture le 27/10/2021  
 Affiché le   
 ID : 033-213300700-20211019-202154-DE

	nature coupe		volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	

**II - Proposition d'ajournement ou de suppression de coupes prévues en 2022 à l'aménagement**

**2-1- Ajournement de coupe**

essence	nature coupe	n°parcelle	surface (ha)	année de report	motif du report
F.P.M.XX	E2	16_u	10,37	2023	Pcls 17 et 20 prévues EA 2023

**2-2- Suppression de coupe**

essence	nature coupe	n°parcelle	surface (ha)	motif de la suppression

Proposé le  
 ...../...../.....

15/09/2021

Le Technicien forestier  
 LACOURLY Laurent

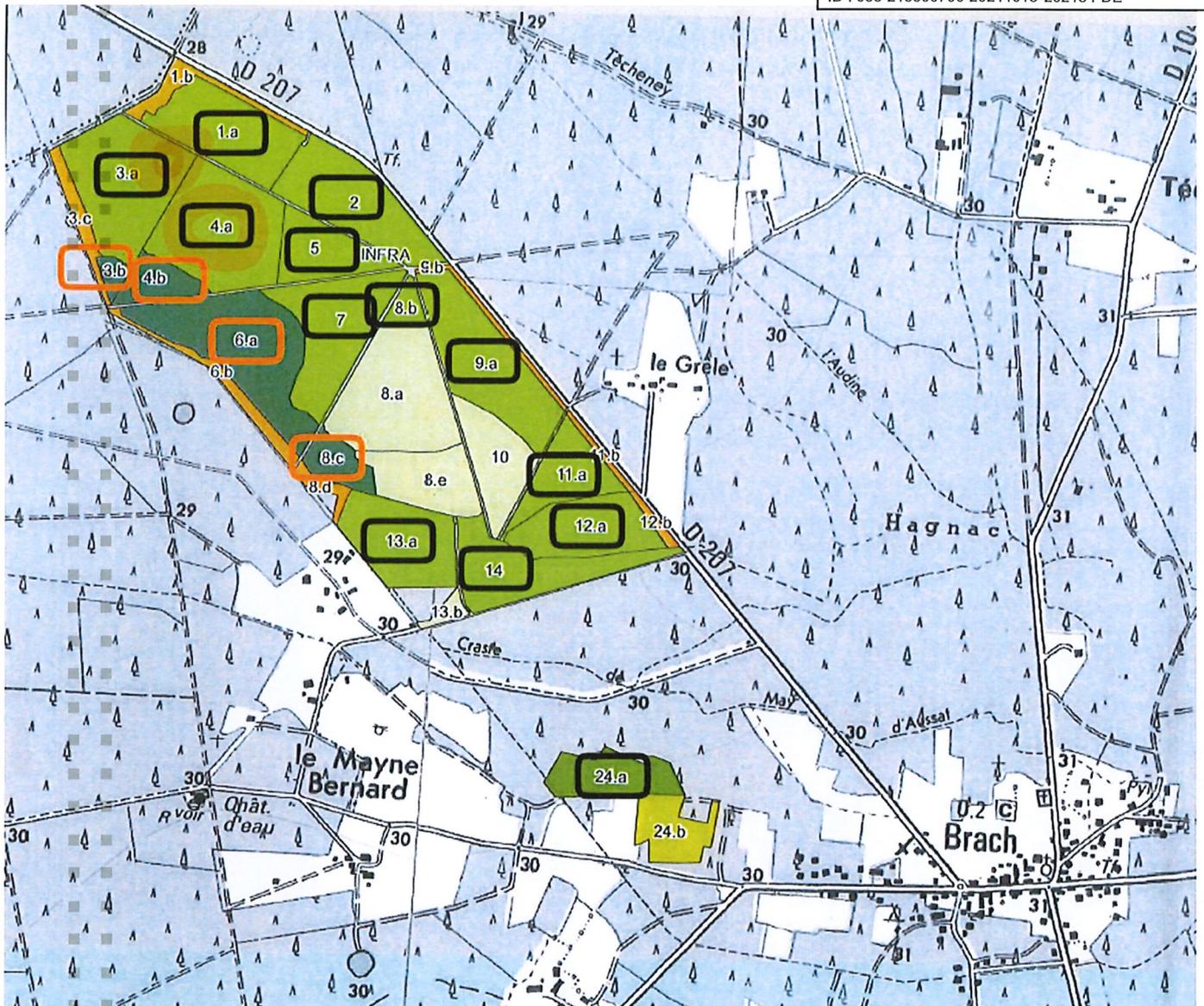
Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

SLO 23

ID : 033-213300700-20211019-202154-DE



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97